

LE CHEF  
DU  
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

*Entretien avec M. D e n n e r y , Ambassadeur de France,  
le mardi 28 février 1961, à 12 heures*

---

*L'Ambassadeur de France a fait rapport à son Gouvernement sur la conversation que j'avais eue avec lui le 17 février au sujet de l'attitude des délégués français dans les négociations de compensation du GATT. A Paris, les demandes formulées par la Suisse dans ces négociations ont été considérées comme uniformément excessives. Il ne s'agit pas seulement des demandes adressées à la France, mais aussi aux autres pays du Marché commun, où les demandes suisses sont jugées de la même manière. Ce qu'ont demandé les négociateurs suisses, c'est l'alignement sur les droits consolidés les plus bas, ce qui est déraisonnable. Le point de vue français est que la seule manière d'arriver à des résultats concrets serait de négocier sur une liste de produits sensibles. Le but de ces négociations est de déterminer les dommages et de rechercher de quelle manière ils pourraient être atténués. Contrairement à ce qu'affirment les négociateurs suisses, il n'y a pas de divergences entre la France et ses associés. L'examen des problèmes concernant la Suisse n'a d'ailleurs pas été sérieusement entamé à Bruxelles. Une réserve générale a simplement été faite sur l'attitude d'ensemble de la Suisse. C'est un autre délégué que celui de la France qui a fait à ce sujet des observations.*

*Si la Suisse ne modifie pas son attitude générale, il sera difficile de lui accorder des concessions partielles, parce que la liste de ses revendications ne sera jamais close. On s'est montré inquiet à Paris de ce que notre Ambassadeur M. Micheli ait de nouveau*

Copie à:           Monsieur le Conseiller fédéral Wahlen (p. 1 et 2)  
                  Monsieur le Ministre Schaffner       (p. 1 et 2)  
                  P.       avec la note de M. Dennery

présenté la demande suisse sur un plan général. L'Ambassadeur répète que l'on désire négocier sur une liste des produits sensibles. Il estime que la Suisse aurait tout à gagner à faire preuve de plus de modération et de réalisme que ce n'a été le cas jusqu'à présent.

M. P.

*Au cours de la conversation, l'Ambassadeur fait allusion à l'acquisition des avions "Mirage" et pense qu'il n'est pas très indiqué de vouloir lier cette question à d'autres qui lui sont étrangères. Si la Suisse a décidé l'achat de ces avions, c'est pour des raisons techniques, parce qu'elle y trouvait son avantage, et non pour faire plaisir à la France.*

*Sur ce point, je réponds à l'Ambassadeur qu'en effet, le problème des avions "Mirage" est un problème en soi, mais qu'il y a actuellement en Suisse un assez fort courant contre la ratification par les Chambres de la décision prise par le Conseil fédéral et qu'il serait souhaitable que sur d'autres plans la France montre de la compréhension dans des problèmes qui concernent la Suisse.*

*A. J.*

L'Ambassadeur me parle de l'activité d'un nommé  
Philippe /<sup>de</sup> M a s s e y , qui habite Genève au bénéfice du statut  
de réfugié politique et qui, malgré l'interdiction qui lui en a  
été faite, se livre à toutes sortes de manoeuvres politiques en  
Suisse, dirigées contre la France. Il s'agit d'un ultra.

Je prie l'Ambassadeur de me remettre un document  
résumant la lettre qu'il a reçue du Quai d'Orsay et dont il m'a  
donné lecture. Ce document m'a été envoyé quelques heures après  
l'entretien et se trouve joint à la présente note. Si les faits qu'il  
relate correspondent à la réalité, je pense qu'il y aurait  
lieu de mettre fin à l'activité de M. Philippe de Massey, peut-  
être en l'expulsant.

Annexe.